

le 16 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 DFPE 1226 Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé au 47 rue Miguel Hidalgo (19^e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code des Marchés publics, et notamment ses articles 28 et 30 ;

Vu le projet de délibération , en date du 24 juin 2014, autorisant Mme la Maire de Paris à lancer un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé au 47 rue Miguel Hidalgo dans le 19^e arrondissement de Paris.

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de passation d'un marché de service public pour la gestion et l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé au 47 rue Miguel Hidalgo dans le 19^e arrondissement de Paris, en application des articles 28 et 30 du Code des Marchés publics, avec publicité et mise en concurrence préalable, pour une période de 24 mois reconductible 2 fois, à laquelle s'ajoute une période préparatoire de 6 mois maximum .

Article 2 : Sont approuvés le règlement de la consultation, l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières joints à la présente délibération ;

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, article 611, rubrique 64 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour les années 2014 à 2020 et suivantes, sous réserve de la décision de financement.